RESiSTONS ENSEMBLE

CONTRE LES ViOLENCES POLiCiERES ET SECURITAIRES

Bulletin n°32 • Juillet 2005

Résistons ensemble c/o CiCP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris | Site : http://www.resistons.lautre.net

Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com | Le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Mort d'un enfant

En juin 2004, Ibrahim, sept ans, mourrait dans son appartement, touché à la tête par une balle qui ne lui était pas destinée. En juin 2005, Sidi Ahmed, onze ans, mourrait au pied de son immeuble, touché en plein cœur par une balle qui ne lui était pas destinée.

La comparaison s'arrête là. Car dans le premier cas, la balle venait d'un policier qui jouait chez lui avec son arme de service. Dans le second, c'était une balle perdue lors d'un règlement de compte dans une cité de la Courneuve. *Le premier fait divers ne sert pas le pouvoir :* silence dans la presse, pas de déclarations du ministre de l'intérieur, pas de gesticulation policière, pas de débat. La question de savoir pourquoi les policiers gardent une arme chez eux ne sera pas posée. *Le second fait divers sert le pouvoir :* gros titres du *Parisien*, déclarations de Sarko sur le « nettoyage au Karcher », descente spectaculaire de deux cents flics, opération inefficace (deux arrestations qui n'ont rien à voir avec l'affaire) mais qui permet de tout mettre dans le même sac. La mort tragique d'un enfant, le bizness, la misère sociale, la violence, tout cela, c'est « l'insécurité ».

Le cynisme brutal du pouvoir, dont Nicolas Sarkozy devient décidément chaque jour d'avantage le symbole, ne nous surprendra pas. Il ne s'agit pas de dénoncer quoi que ce soit, seulement de rappeler une vérité élémentaire : l'État est totalement indifférent à la mort d'un innocent. La seule chose qui compte pour lui, c'est l'usage qu'il peut en faire.

> La vidéosurveillance gagne le ciel

Le soir de la fête de la musique, et au cours de la semaine qui l'a précédé, un ballon dirigeable a survolé Paris. Les caméras embarquées permettent de zoomer sur la tête d'un manifestant ou de lire une plaque d'immatriculation à plus de cinq cent mètres d'altitude. Après cette semaine de test, la préfecture de police étudie les différents usages qu'elle pourrait faire de cet engin.

Ce qui doit retenir l'attention, ce n'est pas tellement l'innovation technique : la seule différence avec un hélico, c'est que cela reste plus longtemps en l'air mais c'est peut-être plus vulnérable…

Ce qui frappe, c'est que cette initiative ne vienne pas du Ministère de l'Intérieur, mais d'une société privée. Il s'agit de se positionner sur le marché prometteur de la « sécurité ». Depuis le ballon gonflé à l'hélium, le contrôle se décline à toutes les sauces : circulation, manifs, événements comme les JO ou la fête de la musique, surveillance maritime… La presse, en particulier le Parisien, relaie complaisamment la campagne de pub lancée pour « vendre » l'idée auprès du grand public. L'entreprise s'appelle la Sofema. Elle compte parmi ses actionnaires quelques gros marchands de canons, comme Dassault, Thalès, GIAT Industries et EADS. Son dirigeant est le général Bernard Norlain. Son siège social est au 58 avenue Marceau, à Paris (8e arrondissement).

> Le temps des colonies ?

C'est au karcher que Sarkozy veut « nettoyer » la Cité des 4000 à la Courneuve. Ça et là les voix s'élèvent, embarrassées par ses « formules chocs », par ses « mots inappropriés ». Pourtant Sarkozy n'a pas fait une gaffe. Il a une image dans la tête, celle du bled algérien ou du village malgache « nettoyés » par la troupe coloniale.

Son programme n'est pas nouveau, il s'inscrit dans la continuité des lois sécuritaires Vaillant, Sarkozy, Perben, lois que lui-même et les prétendus « démocrates » ont préparé ensemble.

Tout simplement, face aux résistances qui montent, il se déclare candidat à la défense de l' État par le feu et par le sang. Comme au temps des colonies…

> Répression du mouvement lycéen

Lors des derniers procès Adrien et Salah ont été condamnés à 2500 euros d'amende chacun. **Le procès de Icham est reporté au 13 octobre.** Pétition de soutien à signer sur :
http://soutienlyceens-injustementreprimes.org/rubrique.php3?id_rubrique=14

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Incendie de Daewoo : La justice aux ordres du pouvoir et du patronat ! Kamel Belkadi a été condamné, en dépit des contradictions et des incohérences du seul témoin de l'accusation, à 2 ans de prison avec sursis et 30 000 euros de dommages et intérêts pour un crime qu'il n'avait pas commis. Il est évident que nous ne laisserons pas notre camarade payer pour un crime qu'il n'a pas commis. Kamel est innocent ! Daewo-Mafia, État complice ! **(D'après le communiqué de l'UL CGT) ; info : http://nancy-luttes.net/soutien.kamel.daewoo**

Fête de la matraque Le 21 juin, pour la fête de la musique, les flics sont de sortie. Les témoignages de violences policières ce soir là se multiplient. À Clermont-Ferrand, les flics chargent sans sommations des gens rassemblés dans un square. À Nantes, après des heurts entre les forces de l'ordre et les jeunes, deux personnes sont injustement emprisonnées. Place des Ursulines à Montpellier, les CRS matraquent ceux qui ne partent pas assez vite ou s'étonnent de les voir aussi violents. À Toulouse, quatre ou cinq flics s'acharnent sur un homme tombé à terre, incapable de se défendre. À Paris enfin, les CRS balancent des lacrymos pour disperser une foule qui s'attarde après un concert près de la prison de la Santé.

À Montbrison, la justice accorde le permis de tuer !
Le verdict pour le gendarme Salesse qui avait exécuté le jeune Aurélien Joux dans le dos le 10 mars 2003 a été rendu le 16 juin 2005 au tribunal de Montbrison : 18 mois de prison avec sursis, non inscription du « délit » au casier judiciaire. En d'autres termes, le gendarme ne sera pas radié, ni donc interdit de porter des armes.
Pourquoi a-t-on tout fait pour que l'expert en balistique ne puisse pas intervenir au procès alors que son expertise contredisait point par point les dépositions fantaisistes des gendarmes ? Pourquoi le gendarme auteur du tir a-t-il été le seul mis en examen ? Son supérieur hiérarchique, responsable d'une opération conduite avec une incroyable incohérence, n'est pas inquiété. Un tel verdict accorde un véritable permis de tuer aux gendarmes et policiers.
Dernière nouvelle : le parquet général a décidé de faire appel du jugement. Il faut s'en féliciter, mais aussi rester vigilant et continuer la mobilisation.

Les forces à l'ordre du patron Le 30 mai dernier, vers six heure du matin, les gendarmes ne manquent pas d'énergie lors d'une visite au domicile de six chômeurs, anciens salariés de l'usine de confection Knac. En octobre 2003, le nouveau patron de l'entreprise en dépôt de bilan avait porté plainte pour « dégradation volontaire de bien en réunion » : un feu dans la cour, des confettis et de la suie répandus dans tous les sens dans le conflit avec la direction. Interpellation, garde à vue, menottes, mise à nu, fouille au corps... Pour le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Aisne, c'est de la routine : ses hommes ont agi *« dans le respect des procédures »*. Dix jours après, aucun des six interpellés n'était mis en examen.

On n'est jamais trop jeune pour Big Brother Créé par la loi Sarkosy du 13 mars 2003, et complété par la loi Perben du 9 mars 2004, le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) répertorie l'ADN de personnes condamnées ou seulement suspectées (et donc en principe « innocentes »), et ce pour un très grand nombre d'infractions parmi lesquelles on compte entre autres le vol simple, les dégradations ou les menaces...
L'empreinte génétique est conservée pendant quarante ans dans le fichier qui en recensait 40 000 fin 2004. L'objectif de Sarkozy est l'inscription de 400000 nouveaux profils chaque année. La loi ne connaissant aucune limite d'âge , le fichage génétique est massivement appliqué aux mineurs. C'est ainsi que le procureur de la république de Créteil a récemment demandé aux services de police du Val-de-Marne de convoquer tous les enfants âgés de plus de 13 ans et condamnés depuis le 1er octobre 2004 afin de recueillir leur ADN...

Le 92, un département dont le prince s'appelle Sarkozy
A Clichy , cité Sanzillon. Un contrôle d'identité « musclé », c'est à dire matraquage et gazage général. Les habitants descendent dans la rue, ils sont à leur tout agressés et insultés. Ils sont *« révoltés à cause de la violence dont les jeunes ont été les victimes »* dit la sœur d'un des jeunes arrêtés. Le préfet s'adresse à une centaine d'habitants réunis pour essayer de les calmer et promet une « enquête ». Le syndicat général de la police approuve le *« professionnalisme et le sang froid »* des flics...
À Villeneuve-la-Garenne. Ça s'est passé fin juin à la sortie d'une fête de mariage. Un jeune de 19 ans fait un tour en moto sans son casque. Une voiture banalisée, avec 3 civils à bord, le tamponne et le gaze. À terre, les coups de matraque pleuvent. Les habitants, jeunes et parents, sortent médusés. Croyant à une agression de voyous, un témoin téléphone à la police. Les flics arrivent, et c'est à ce moment là que les trois individus se révèlent être de la BAC. La foule révoltée est matraquée et gazée. Les insultes racistes pleuvent. Les jours suivants, cette cité sans problème est quotidiennement l'objet de harcèlement et arrestations. Plusieurs plaintes ont été déposée par les habitants. En représailles, les flics accusent le jeune de « refus d'obtempérer ». Une réunion publique s'est tenue dans la cité : elle a décidé d'organiser la résistance collective.

> SUR LE VIF *À Calais, « nettoyer au karcher », ce n'est pas que des mots...*

Mercredi vers midi, Calais, rue Paul Bert.
« L'horreur continue. Lorsque l'on croyait avoir atteint le fond, on descend encore un peu plus dans l'ignominie, l'horreur, le sadisme... Un migrant afghan très malade qui n'a qu'une envie : essayer de quitter Calais avant que son état de santé ne lui permette plus. Des hommes qui le contrôlent. Le migrant qui doit s'allonger par terre, car c'est la seule position qu'il peut supporter le plus longtemps. Des bénévoles qui le connaissent, qui interviennent devant cette scène. Des explications sur la gravité de la maladie, la douleur, l'issue... Un responsable qui refuse d'annuler la demande de véhicule pour emmener l'Afghan. "L'officier de police judiciaire décidera du sort" de ce migrant. Une remarque qui tombe comme un couperet : "On est tous destinés à mourir un Jour". Le migrant qui nous regarde comme s'il était coupable de nous imposer ce triste spectacle. Un migrant qui avec d'énormes difficultés et beaucoup de courage monte dans le minibus. Des bénévoles écœurés, révoltés, honteux de cette scène... »
Scène de la vie quotidienne à Calais...

> AGIR Solidarité contre la répression dans les transports



À Paris – Le mercredi 8 juin 2005, un militant du RATP (Réseau pour l'abolition des transports payants) s'est interposé face à des agents de la RATP qui contrôlaient un sans-papier. Ce dernier a pu s'enfuir, mais François s'est rapidement retrouvé à terre. Il a reçu des coups et a été retenu de force jusqu'à l'arrivée de la police. Il a passé toute la nuit en garde-à-vue et se retrouve aujourd'hui inculpé « d'outrages et rébellion »
Soyons nombreux pour soutenir François lors de son procès le jeudi 7 juillet à 9 h au TGI de Paris, 29e Chambre, Métro Cité.

À Lyon – Le collectif TCL (Transports en commun libérés) organisait le 25 Juin une distribution de tracts en faveur de la gratuité du service public. Il est environ 18h45 lorsque plus d'une dizaine de policiers et agents de ligne et de sécurité, flash-balls et matraques au poing, procèdent à un contrôle d'identité. Un sympathisant est embarqué et inculpé d'outrage et de dégradations. Le collectif constate une fois de plus que la liberté d'expression se fait au risque de la répression. **Info : collectif TCL collectif.tcl@free.fr**
Ne nous laissons pas réduire au silence par la répression !